



Réduction Pour Vous RBC 2021 Règles de transition – Courtage

Le présent document décrit les règles de transition visant l'initiative de réduction Pour Vous® 2021. Le tableau décrit les mesures à prendre, dans le scénario indiqué, pendant la période de transition.

La réduction de 10 % sera en vigueur du 1^{er} mars au 6 juin 2021 inclusivement. Lorsque la réduction de 10 % est appliquée dans le cadre de cette initiative, le conseiller recevra la rémunération intégrale calculée sur la prime régularisée (après l'application de la réduction de 10 %). Aucune exception ni prolongation ne seront accordées aux propositions reçues au siège social* de RBC Assurances® après cette date.

Les avenants d'assurance Pour Vous RBC annexés à une Assurance Croissance RBC^{MC} ou à une Temporaire 100, établis dans le cadre d'une affaire nouvelle ou de la transformation d'une assurance, ne sont pas admissibles à la réduction de 10 %.

Scénario	Mesures à prendre
Proposition concernant une affaire nouvelle Pour Vous RBC (y compris un remplacement d'assurance interne), demande de droit de transfert de la Temporaire ou d'échange d'une police Temporaire 10 traditionnelle contre une police Pour Vous RBC reçue au siège social* entre le 1^{er} mars et le 6 juin 2021 inclusivement.	La police est admissible à la réduction, et elle sera appliquée à l'établissement.
Proposition concernant une affaire nouvelle Pour Vous RBC (y compris un remplacement d'assurance interne), demande de droit de transfert de la Temporaire ou d'échange d'une police Temporaire 10 traditionnelle contre une police Pour Vous RBC reçue au siège social* avant le 1^{er} mars 2021, mais en attente de la décision de la Tarification.	La police est admissible à la réduction, et elle sera appliquée à l'établissement.
Proposition concernant une affaire nouvelle Pour Vous RBC (y compris un remplacement d'assurance interne), demande de droit de transfert de la Temporaire ou d'échange d'une police Temporaire 10 contre une police Pour Vous RBC établie avant le 1^{er} mars 2021, mais des exigences de régularisation restent à être remplies (police établie mais non régularisée).	<p>Dans ce scénario, la police n'est pas admissible à la réduction de 10 % ; toutefois, nous ferions une exception au reçu d'une demande écrite du client pendant la période de l'initiative de réduction.</p> <p>Sous réserve des règles normales de tarification relativement à la réémission d'une police, la réduction doit être appliquée à la police établie de nouveau, pourvu que la demande et les exigences de régularisation soient reçues dans les 60 jours suivant la date initiale d'établissement. Il faut retourner la police d'origine ou confirmer qu'elle sera détruite.</p>
Proposition concernant une affaire nouvelle Pour Vous RBC (y compris un remplacement d'assurance interne), demande de droit de transfert de la Temporaire ou d'échange d'une police Temporaire 10 traditionnelle contre une police Pour Vous RBC établie et régularisée avant le 1^{er} mars 2021.	La police n'est pas admissible à la réduction de 10 % et aucune exception n'est possible.
Proposition concernant une affaire nouvelle Pour Vous RBC (y compris un remplacement d'assurance interne) ou demande du droit de transfert de la Temporaire reçue au siège social* entre le 1 ^{er} mars et le 6 juin 2021 inclusivement, mais dont le dossier est fermé par la suite, car les exigences de tarification n'ont pas été reçues.	Si les exigences sont reçues après la clôture du dossier et que le dossier de la proposition d'origine est rouvert, la réduction de 10 % sera appliquée au moment de l'établissement de la police.

<p>Proposition concernant une affaire nouvelle Pour Vous RBC (y compris un remplacement d'assurance interne), demande du droit de transfert de la Temporaire ou d'échange d'une police Temporaire 10 contre une police Pour Vous RBC reçue au siège social* et le titulaire demande d'antidater la police.</p>	<p>Si la proposition est reçue au siège social* entre le 1^{er} mars et le 6 juin 2021 inclusivement, la réduction de 10 % s'appliquera alors à la police antidatée. Par exemple : Proposition reçue au siège social* le 3 avril 2021 et antidatée au 1^{er} février 2021 pour sauvegarder l'âge.</p> <p>Si la proposition est reçue au siège social* après le 6 juin 2021, la police antidatée n'est pas admissible à la réduction. Par exemple : Proposition reçue au siège social* le 10 juillet 2021 et antidatée au 3 avril 2021 pour sauvegarder l'âge.</p>
<p>Demande de majoration de la couverture d'une Temporaire 10/20 traditionnelle en vigueur reçue au siège social* entre le 1^{er} mars et le 6 juin 2021, inclusivement.</p>	<p>Le montant de la couverture majorée sera établi comme une nouvelle police autonome Pour Vous RBC et est admissible à la réduction. Un avenant dûment signé sera exigé.</p> <p><i>Des frais de police seront appliqués à la nouvelle police Pour Vous RBC.</i></p>
<p>Demande de modification de police ou de remise en vigueur.</p>	<p>La police n'est pas admissible à la réduction de 10 %.</p>
<p>Rappels importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réductions ne peuvent pas être combinées ; les clients n'ont droit qu'à une seule réduction. Par exemple, un client ne peut pas combiner la réduction Nos collègues, nos clients avec celle de l'offre groupée des assurances vie et maladies graves. • Si une police bénéficiant d'une réduction de 10 % est remplacée après que l'initiative a pris fin, la réduction ne sera pas reportée sur la nouvelle police. • Si une police bénéficiant d'une réduction de 10 % est échangée ou transformée en assurance Temporaire 100, la réduction sera reportée sur la nouvelle police, mais la rémunération payable sera réduite. • Définition de « reçue au siège social de RBC Assurances » : <ul style="list-style-type: none"> • La proposition est reçue par courriel dans la boîte de réception des propositions pour affaires nouvelles de RBC Assurances (nbapps@rbc.com) au plus tard le 6 juin 2021 à 23 h 59 (HE). Nous ne sommes pas en mesure d'accepter les propositions envoyées par courriel à une autre adresse courriel. • La proposition électronique est soumise par voie électronique au plus tard le 6 juin 2021 à 23 h 59 (HE). • La proposition est reçue par la poste au siège social de RBC Assurances (non au bureau de votre AGD ou de votre distributeur) au plus tard le 6 juin 2021 à 23 h 59 (HE). Nous ne sommes pas responsables des retards de livraison. 	

Mars 2021
Diffusion exclusive aux conseillers.

Compagnie d'assurance vie RBC.
® / MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.